

Commission canadienne des grains

Plan ministériel

2024-2025

Lawrence M. MacAulay

L'honorable Lawrence MacAulay

Membre du Conseil privé, député

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Commission canadienne
des grains

Canadian Grain
Commission

Canada

Plan ministériel 2024-2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, 2024

No de cat. : A91-7F-PDF

ISSN : 2371-6894

Le présent document se trouve sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#)¹.

Le document est offert en médias substitués sur demande.

¹ Commission canadienne des grains; <https://grainscanada.gc.ca/>

Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat du ministre](#)

Principales priorités

- Moderniser le cadre de réglementation, les programmes et les services de la Commission canadienne des grains.
- Faire de la Commission canadienne des grains un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains.
- Renforcer les relations de la Commission canadienne des grains avec les intervenants, en mettant l'accent sur les producteurs canadiens.
- Attirer des employés et les maintenir en poste dans un marché concurrentiel.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Bien que ne faisant pas officiellement partie de cet exercice de réduction des dépenses, la Commission canadienne des grains respectera l'esprit de cet exercice en prenant les mesures suivantes :

- réduire les frais de voyage discrétionnaires de 15 % par rapport aux frais de voyage de la Commission canadienne des grains en 2018-2019;
- réduire l'espace de bureau de la Commission canadienne des grains pour refléter l'évolution de l'environnement de travail hybride.

Les chiffres du plan ministériel tiennent compte de ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.

Réglementation des grains

Résultats ministériels :

- Les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre.
- Les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.

Dépenses prévues : 11 874 804 \$ (Les dépenses prévues excluent les revenus disponibles. Aux fins de la planification, les revenus prévus sont affectés à la fois à la réglementation des grains et aux services internes, selon les besoins.)

Ressources humaines prévues : 339 équivalents temps plein

L'unique responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains est la réglementation des grains. Toutes les activités que la Commission canadienne des grains entreprend visent en fin de compte à appuyer l'exécution de cette responsabilité essentielle. À cette fin, la planification de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2024-2025 compte un certain nombre de faits saillants :

- moderniser la réglementation afin d'en améliorer la clarté, l'efficacité et l'efficience;
- mettre en œuvre la [Stratégie scientifique](#) de l'organisation afin d'orienter les investissements scientifiques et de veiller à ce que tous les projets scientifiques soient harmonisés d'un point de vue stratégique;
- élargir la surveillance de la qualité et de la salubrité des grains afin de favoriser l'accès aux marchés;
- examiner les droits et les normes de service pour s'assurer qu'ils reflètent la demande attendue du secteur et correspondent au coût de la prestation des services;
- continuer à travailler en étroite collaboration avec les intervenants du secteur des grains, les partenaires du portefeuille agricole et les homologues à l'étranger.

De plus amples renseignements sur la [réglementation des grains](#) se trouvent dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025

Sur cette page

- [De la part du ministre](#)
- [De la part du commissaire en chef](#)
- [Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes](#)
 - [Réglementation des grains](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)



Média substitut

[Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025 \(PDF, 989 Ko\)](#)

De la part du ministre



L'honorable Lawrence MacAulay

Je suis heureux de présenter le Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025. Ce plan détaille les principaux secteurs prioritaires, les résultats prévus et les besoins en ressources de la Commission canadienne des grains pour les trois prochaines années.

Comme il est indiqué dans son mandat, la Commission canadienne des grains continuera à travailler au nom de nos producteurs pour veiller à ce que nous conservions notre réputation de fournisseur fiable de grain de la meilleure qualité au monde. Compte tenu de l'incertitude à laquelle nous sommes confrontés et des difficultés rencontrées dans le monde entier, il est plus important que jamais de pouvoir compter sur du grain canadien fiable et de qualité supérieure. Nous sommes tous déterminés à soutenir les producteurs de grain canadiens et le secteur afin de pouvoir continuer à répondre à ce besoin et à garantir la prospérité des communautés rurales de tout le pays pour les générations à venir. En tant que ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, c'est un honneur de servir les producteurs de grain canadiens qui travaillent sans relâche et l'ensemble de la chaîne de valeur.

Pour sa part, la Commission canadienne des grains s'appuie sur les investissements réalisés par le gouvernement du Canada, comme les quelque 4,4 millions de dollars accordés au programme fédéral Agri marketing en 2022, tout en cherchant à soutenir les initiatives gouvernementales plus larges visant à renforcer l'accès du Canada aux marchés internationaux. La Commission canadienne des grains poursuit ses travaux pour élargir l'accessibilité des données et soutenir les exportations canadiennes en améliorant les capacités d'analyse et de surveillance. En outre, pour soutenir un secteur innovant et fondé sur la science, la Commission canadienne des grains va de l'avant avec une nouvelle [Stratégie scientifique](#).

Je vous invite à lire le Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025 pour en savoir plus sur ces projets et sur d'autres plans visant à se surpasser pour les Canadiens et Canadiennes.

De la part du commissaire en chef



Doug Chorney

Commissaire en chef

En tant que commissaire en chef, je suis fier du travail accompli par la Commission canadienne des grains pour obtenir des résultats clairs pour le secteur canadien des grains. Notre Plan ministériel 2024-2025 décrit les priorités de la Commission canadienne des grains pour l'année à venir, qui profiteront aux producteurs de grain du Canada, au secteur des grains et à tous les Canadiens et Canadiennes.

La Commission canadienne des grains établit et maintient des normes de qualité pour les grains canadiens, sur lesquels le monde entier compte, afin de garantir leur fiabilité. Les grains canadiens continuent de répondre à la demande mondiale moderne en matière de qualité, de salubrité et de disponibilité des produits, afin de renforcer la sécurité alimentaire dans le monde. Nos programmes, nos services et nos partenariats avec les intervenants soutiennent un système d'assurance de la qualité et de la quantité de classe mondiale qui est sans égal.

La Commission canadienne des grains s'efforce d'être un partenaire fiable au sein du secteur canadien des grains, qui contribue non seulement à alimenter notre économie, mais aussi à nourrir le monde. Qu'il s'agisse d'agriculteurs souhaitant être traités justement lorsqu'ils vendent leur grain au pays ou de membres de l'industrie souhaitant bénéficier d'un accès équitable aux marchés lorsqu'ils vendent à l'étranger, la Commission canadienne des grains continue de leur apporter son soutien. Nous élaborons actuellement une stratégie visant à renforcer la présence de la Commission canadienne des grains dans les régions rurales, afin d'améliorer les mesures de protection des producteurs canadiens. La Commission canadienne des grains revitalise également sa gamme de services numériques, en élargissant le portail MaCCG et en mettant à jour le catalogue des énoncés relatifs aux cargaisons approuvés, afin de mieux servir l'industrie et les exportateurs de grain canadien.

Je sais que nos programmes et services fondés sur des données scientifiques et factuelles, ainsi que notre collaboration avec les intervenants au pays et à l'étranger, continueront de profiter à l'ensemble de la chaîne de valeur des grains. Le secteur canadien des grains a un bel avenir devant lui, et nous continuerons de soutenir sa croissance en 2024-2025 et au-delà.

Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes :

- [Réglementation des grains](#)
- [Services internes](#)

Réglementation des grains

Description

La Commission canadienne des grains réglemente la manutention des grains au Canada, en plus d'établir et de faire respecter des normes de qualité fondées sur la science pour les grains canadiens.

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité essentielle contribue au domaine « Prospérité » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, plus précisément à l'indicateur « Investissement en recherche et développement internes », par l'établissement et le maintien de normes de qualité fondées sur des données scientifiques pour les grains canadiens, et à l'indicateur « Protection contre les chocs de revenu », par la réglementation de la manutention des grains au Canada. Elle contribue également au domaine « Saine gouvernance », particulièrement aux indicateurs « Confiance à l'égard des institutions » et « Place du Canada dans le monde », grâce à la réglementation de la manutention des grains et à l'établissement de normes scientifiques pour les grains canadiens.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la réglementation des grains, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

« Les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre ».					
Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage d'intervenants qui considèrent le grain canadien comme étant fiable et salubre	Non disponible ¹	Non disponible ²	Non disponible ³	À déterminer ⁴	À déterminer ⁵
Valeur des exportations de grain canadien	\$25,3 milliards de dollars ⁶	\$22,3 milliards de dollars ⁷	\$36,2 milliards de dollars ⁸	\$30,6 milliards de dollars ⁹	Avril 2025 ¹⁰

¹ Une enquête portant sur cet indicateur devait avoir lieu au cours de l'exercice 2020-2021. En raison de l'examen de la Loi sur les grains du Canada, l'échéancier a été modifié pour tenir compte des priorités et du calendrier liés à l'examen législatif. La Commission canadienne des grains réexaminera l'indicateur au cours de l'exercice 2025-2026.

² Une enquête portant sur cet indicateur devait avoir lieu au cours de l'exercice 2021-2022. En raison de l'examen de la Loi sur les grains du Canada, l'échéancier a été modifié pour tenir compte des priorités et du calendrier liés à l'examen législatif. La Commission canadienne des grains réexaminera l'indicateur au cours de l'exercice 2025-2026.

³ Une enquête portant sur cet indicateur devait avoir lieu au cours de l'exercice 2022-2023. En raison de l'examen de la Loi sur les grains du Canada, l'échéancier a été modifié pour tenir compte des priorités et du calendrier liés à l'examen législatif. La Commission canadienne des grains réexaminera l'indicateur au cours de l'exercice 2025-2026.

⁴ Aucune cible n'est encore établie, et la date de son atteinte n'est pas fixée. En raison de l'examen de la Loi sur les grains du Canada, l'échéancier a été modifié pour tenir compte des priorités et du calendrier liés à l'examen législatif. La Commission canadienne des grains réexaminera la cible et l'indicateur au cours de l'exercice 2025-2026.

⁵ Ibidem.

⁶ Données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

⁷ Ibidem.

⁸ Ibidem.

⁹ Correspond à la cible d'exportations agricoles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au montant de 75 milliards de dollars d'ici 2025, selon une augmentation annuelle moyenne de 2,0 % des exportations de produits agricoles, de produits agroalimentaires, de poissons et de fruits de mer. Calculé à partir des 25,5 milliards de dollars de base de la Commission canadienne des grains.

¹⁰ Correspond à la cible d'exportations agricoles de 75 milliards de dollars d'ici 2025 d'Agriculture et Agroalimentaire Canada comme indiqué dans le budget de 2017.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

« Les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain ».					
Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des ventes de grain pour lesquelles les producteurs sont rémunérés	100 %	100 %	100 %	100 %	Avril 2021
Pourcentage des dettes impayées versé aux producteurs en cas de défaut de paiement de la part d'une compagnie agréée par la Commission canadienne des grains	100 % ¹¹	100 % ¹²	100 % ¹³	100 %	Avril 2021

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles

Les répercussions de la Commission canadienne des grains sur le secteur canadien des grains sont importantes, car ses activités font partie intégrante du soutien de la réputation internationale du Canada en matière de production de grain fiable et de qualité supérieure. Voici un résumé des plans de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025 en vue d'atteindre les résultats ministériels définis à l'appui de sa responsabilité essentielle.

Résultat 1 : Les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre.

La réglementation des grains permet de garantir la confiance envers les grains canadiens dans le monde entier, et ces efforts contribuent à ce que les grains canadiens continuent d'être le moteur de

¹¹ Lorsque la garantie est suffisante pour couvrir les demandes admissibles, le résultat est de 100%. Les années où il n'y a aucun défaut de paiement par les compagnies céréalères agréées par la Commission canadienne des grains, le résultat rapporté est « Aucun défaut de paiement ». Les années où il y a un défaut de paiement par une compagnie céréalère, mais que les paiements finaux sont encore à déterminer, les résultats rapportés sont « Paiement final aux producteurs à déterminer ».

¹² Supra, note 11.

¹³ Supra, note 11.

l'économie. Pour atteindre ce résultat ministériel, la Commission canadienne des grains travaille à la réalisation des secteurs prioritaires stratégiques suivants et des initiatives connexes.

Moderniser le cadre de réglementation, les programmes et les services de la Commission canadienne des grains : Il est essentiel de disposer d'un cadre réglementaire, de programmes et de services efficaces et fondés sur la science pour tirer parti des innovations et répondre aux besoins changeants du secteur des grains.

La Commission canadienne des grains élabore une série de systèmes intégrés d'exécution des programmes pour assurer une prestation de services numériques sans interruption à ses clients. Il s'agit notamment de poursuivre l'élaboration du portail MaCCG, un guichet de services numériques pour l'ensemble des transactions de la Commission canadienne des grains, qui constituera à terme le principal canal de prestation de services d'agrément et de certification en ligne. L'organisation planifie les prochaines phases de l'élaboration du portail MaCCG, axées sur l'élargissement des fonctionnalités touchant la délivrance de licences et de documents d'exportation. En outre, le travail se poursuit sur la stratégie de données de la Commission canadienne des grains, qui améliorera l'accès aux données et fournira de meilleurs outils aux utilisateurs des données. La Commission canadienne des grains mettra en œuvre une approche visant à améliorer l'accès du public à ses statistiques exclusives et substantielles sur la chaîne d'approvisionnement des grains, notamment en améliorant l'accessibilité de ses outils en ligne.

La Commission canadienne des grains produit et tient à jour un catalogue des énoncés relatifs aux cargaisons approuvés, qui est un ensemble complet de certificats, de lettres et d'assurances générés par la Commission canadienne des grains et que les exportateurs de grain canadien peuvent utiliser dans le cadre de leurs ventes à l'exportation. À compter de 2022, la Commission canadienne des grains a travaillé avec ses clients et les associations nationales de produits pour mettre à jour le catalogue en y apportant des changements qui entreront en vigueur en 2024. À l'avenir, la Commission canadienne des grains prévoit de collaborer annuellement avec ses clients pour évaluer le catalogue et s'assurer qu'il demeure à jour.

La Commission canadienne des grains élabore actuellement une proposition visant à améliorer la cohérence et la transparence de son Guide officiel du classement des grains et de l'annexe 3 (Grades des grains) du Règlement sur les grains du Canada, dans le cadre de l'engagement de l'organisation à moderniser le système canadien de classement des grains.

La Commission canadienne des grains a également entamé un examen complet de ses droits et de ses normes de service afin de s'assurer qu'ils reflètent la demande prévue du secteur et qu'ils restent en harmonie avec le coût de la prestation de services à l'avenir. Cela comprend un examen du modèle de prévision des volumes de grain, des normes de service, de l'établissement des coûts, de la tarification, et une mise à jour des profils d'information sur le rendement.

Faire de la Commission canadienne des grains un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains : La Commission canadienne des grains est un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science. Le secteur canadien des grains est dynamique, et la Commission canadienne des grains continue à chercher des occasions de renforcer sa position en tant que chef de file mondial dans le domaine de la science des grains.

L'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie scientifique de la Commission canadienne des grains se poursuivra afin que l'organisation demeure un chef de file dans le domaine de la recherche sur les grains. La Stratégie scientifique servira à orienter les investissements de la Commission canadienne des grains dans le domaine scientifique et à veiller à ce que tous les nouveaux projets fondés sur la

science soient harmonisés d'un point de vue stratégique. Par exemple, la Commission canadienne des grains est en train d'élaborer une politique et un cadre ministériels en matière de propriété intellectuelle (PI) afin de définir les exigences et les processus liés à la gestion de la PI, de la conception au déploiement. La politique et le cadre en matière de PI visent à orienter les réponses de la Commission canadienne des grains aux technologies nouvelles et émergentes, telles que l'utilisation responsable d'instruments scientifiques fondés sur l'intelligence artificielle (IA) pour le classement des grains.

Les experts scientifiques et les experts en inspection de la Commission canadienne des grains fournissent régulièrement des données à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Affaires mondiales Canada pour soutenir les mesures canadiennes bilatérales, ou dans des situations multilatérales d'accès aux marchés. La Commission canadienne des grains prévoit améliorer ses capacités d'analyse et de surveillance afin de soutenir l'accès continu aux marchés et d'élargir l'échange et l'accessibilité des données pour démontrer la qualité et la salubrité des grains canadiens. L'élargissement de la surveillance de la qualité et de la salubrité des grains pour soutenir l'accès aux marchés est aussi présentée comme un objectif dans la Stratégie scientifique de la Commission canadienne des grains.

Résultat 2 : Les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain.

La Commission canadienne des grains a élaboré une stratégie de surveillance en régions rurales visant à soutenir les producteurs de grain aux points de vente (en régions rurales) et à garantir une juste rémunération de leurs livraisons. Cette stratégie répond aux commentaires des producteurs sur les difficultés liées à la détermination de la qualité aux silos primaires, notamment la variabilité de l'échantillonnage, des procédures de classement, des autres évaluations de la qualité et de la délivrance de documents en temps opportun. Dans le cadre de cette stratégie, la Commission canadienne des grains a élaboré et publiera des normes de procédure pour l'évaluation de la teneur en eau et de la teneur en protéines des grains à l'intention de l'industrie.

En outre, la Commission canadienne des grains met en œuvre un processus de suivi pour la détermination définitive de la qualité (DDQ), dans le cadre duquel le personnel de la Commission canadienne des grains communiquera avec les producteurs qui ont demandé la DDQ pour une livraison de grain afin de mieux comprendre les problèmes qui ont mené au processus de DDQ ou qui l'ont suivi. La Commission canadienne des grains déterminera alors s'il y a lieu d'effectuer un suivi auprès du titulaire de licence concerné.

Principaux risques

Les principaux risques ministériels susceptibles d'avoir une incidence sur l'atteinte des résultats prévus dans le cadre de la responsabilité essentielle sont les suivants :

- la capacité de donner suite aux possibilités et à l'évolution des besoins du secteur des grains en raison des contraintes de ressources et de l'imprévisibilité des revenus;
- la capacité d'attirer ou de conserver une main-d'œuvre qualifiée.

Afin d'atténuer les risques liés au programme et d'assurer la réalisation à long terme des résultats ministériels, la Commission canadienne des grains concentrera ses efforts sur ses quatre [priorités clés](#) pour faire en sorte que les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre et que les producteurs canadiens soient dûment rémunérés pour leur grain.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- **Dépenses prévues** : 11 874 804 \$
- **Ressources à temps plein prévues** : 339

Priorités gouvernementales connexes

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

La Commission canadienne des grains continuera à poursuivre l'objectif de développement durable (ODD) 10, à savoir faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et lutter contre l'inégalité, en utilisant une combinaison de marchés réservés volontaires et conditionnels pour les appels d'offres où la capacité est démontrée. La Commission canadienne des grains continuera également de veiller à ce que les nouveaux membres de l'unité Approvisionnement, contrats et gestion du matériel suivent le cours « Considérations autochtones en matière d'approvisionnement » offert par l'École de la fonction publique du Canada (EFPC).

En outre, la Commission canadienne des grains fera progresser l'ODD 12, qui consiste à réduire les déchets et à faire la transition vers des véhicules zéro émission, en modifiant la façon dont elle gère les déchets qu'elle produit. Par exemple, la Commission canadienne des grains prévoit de :

- mettre à l'essai un programme pilote de recyclage des gants non dangereux afin de réduire le nombre de gants jetables utilisés;
- réutiliser les échantillons de grain pour des analyses de laboratoire, l'alimentation animale et le compost au lieu de jeter les échantillons après une seule utilisation;
- remplacer ses véhicules conventionnels, dans la mesure du possible, par des véhicules hybrides ou zéro émission afin de réduire les émissions;
- exiger que tous les membres de l'unité Approvisionnement, contrats et gestion du matériel, ainsi que les détenteurs d'une carte d'achat, suivent le cours « Achats écologiques » de l'EFPC, ou un cours équivalent, afin de sensibiliser davantage les employés;
- piloter l'utilisation de méthodes de chimie verte pour réduire les déchets de solvants dangereux;
- réduire le gaspillage des équipements, du mobilier et du matériel excédentaires en les vendant par l'intermédiaire de GCSurplus.

La Commission canadienne des grains soutiendra également l'ODD 13, qui consiste à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, notamment par les moyens suivants :

- réduire l'espace physique des bureaux et utiliser des équipements de bureau écoénergétiques afin de réduire la consommation d'électricité;
- faire passer les processus de travail du papier au numérique afin de réduire l'impression et les déchets papier;
- mieux utiliser l'informatique en nuage pour mettre en place des activités résilientes face au climat.

De plus amples renseignements sur les contributions de la Commission canadienne des grains au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Répertoire des programmes

La réglementation des grains est soutenue par les programmes suivants :

- Qualité des grains,
- Recherche sur les grains,
- Mesures de protection des producteurs de grain.

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Commission canadienne des grains sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#).

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapports depuis l'année dernière

- Aucun changement n'a été apporté au cadre d'établissement de rapports pour la réglementation des grains.

Services internes

- Dans la présente section

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

Les services internes appuient la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains en facilitant l'exécution des programmes organisationnels. Dans le cadre du processus de planification stratégique 2024-2025, la Commission canadienne des grains a confirmé les priorités clés suivantes et les initiatives correspondantes des services internes à l'appui de la lettre de mandat du commissaire en chef.

Renforcer la position de la Commission canadienne des grains en tant que chef de file mondial dans le domaine de la science des grains.

Cette priorité clé s'harmonise avec l'objectif de la lettre de mandat du commissaire en chef visant à favoriser la croissance des exportations canadiennes et à atténuer les risques liés à l'accès aux marchés internationaux et les obstacles techniques au commerce grâce à des solutions scientifiques innovantes.

La Commission canadienne des grains met en œuvre un plan d'investissement quinquennal pour le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) afin de remédier aux lacunes en matière d'infrastructure et d'améliorer l'efficacité du LRG, avec des dépenses pouvant atteindre 5 millions de dollars. Les travaux liés à l'augmentation de l'espace de laboratoire ont commencé et devraient être achevés à l'automne 2024. D'autres projets visent à combler les lacunes en matière de CVC et de traitement de la poussière, et à fournir une alimentation électrique de secours pour les équipements. Ces projets devraient être achevés d'ici juin 2025. En outre, la Commission canadienne des grains continue d'aller de l'avant avec son projet plus vaste de siège du laboratoire, qui vise à répondre aux besoins permanents du LRG en matière d'installations et à mettre en place une infrastructure de laboratoire de pointe à long terme. La Commission canadienne des grains collabore avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour s'assurer que la gouvernance et les politiques appropriées sont respectées afin d'obtenir le financement du projet.

Enfin, la Commission canadienne des grains continue d'étudier les possibilités d'élaborer un système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), dont les sources de financement.

Renforcer les relations de la Commission canadienne des grains avec les intervenants et comprendre leurs besoins.

Cette priorité clé s'harmonise avec tous les objectifs énoncés dans la lettre de mandat du commissaire en chef.

La Commission canadienne des grains prévoit continuer à tirer parti des occasions de communiquer avec les producteurs de grain et les intervenants de l'industrie des grains dans le cadre d'expositions agricoles en personne, d'activités du secteur des grains et de son calendrier de consultation régulier. Elle prévoit tenir une combinaison de réunions en personne et virtuelles avec les intervenants au début de 2024 afin de faire le point sur ses priorités. En outre, le personnel de la Commission canadienne des grains se rendra à l'étranger et participera à diverses missions commerciales internationales en 2024-2025.

Les priorités de la Commission canadienne des grains en matière de mobilisation des intervenants comprennent la consultation sur d'éventuelles modifications de la réglementation ainsi que la poursuite de la collaboration avec les [comités de normalisation des grains](#) sur diverses questions liées à l'assurance de la qualité des grains.

Attirer des employés et les maintenir en poste dans un marché concurrentiel.

Cette priorité clé de la Commission canadienne des grains va dans le sens de l'objectif défini dans la lettre de mandat du commissaire en chef, à savoir promouvoir une vision inclusive de l'avenir du secteur des grains qui favorise les possibilités pour les femmes, les jeunes, les Autochtones et les autres groupes sous-représentés.

La Commission canadienne des grains intègre les principes de lutte contre le racisme, d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses pratiques de recrutement et de promotion. En tant que petit ministère, la Commission canadienne des grains tire parti d'autres programmes et initiatives à l'échelle du

gouvernement, tels que le Programme de perfectionnement en leadership Mosaique, qui vise à former et à équiper les employés en quête d'équité pour qu'ils puissent occuper à l'avenir des postes de direction à l'échelon EX ou à un échelon équivalent à EX. La Commission canadienne des grains a élaboré son Plan d'accessibilité 2023-2025 afin de recenser, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité. Les activités connexes, décrites dans le [Plan d'accessibilité](#), sont en cours de déploiement, et la Commission canadienne des grains rendra compte de ses progrès au cours des deux prochaines années.

La Commission canadienne des grains participe également au Programme des navigateurs de carrière autochtones, programme interministériel lancé à la suite de l'[Appel à l'action du greffier](#) et en réponse au plan d'action « [Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation](#) ». Le programme fournit des conseils et une orientation aux employés autochtones quant à leur cheminement de carrière. En outre, pour soutenir l'Appel à l'action, la Commission canadienne des grains a ajouté un objectif de travail commun pour tous les employés afin de favoriser une culture d'accessibilité et d'inclusion.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- **Dépenses prévues** : 295 356 \$
- **Ressources à temps plein prévues** : 146

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs de développement durable, comme indiqué ci-dessus, la Commission canadienne des grains prévoit de continuer à attribuer 5 % de la valeur annuelle totale de ses contrats à des entreprises autochtones en utilisant une combinaison de marchés réservés volontaires et conditionnels pour les appels d'offres où la capacité est démontrée.

Champ de déclaration de 5 %	Résultat réel en 2022-2023	Résultat prévu en 2023-2024	Résultat projeté en 2024-2025
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	5%	5%	5%

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de la Commission canadienne des grains pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

- Dans la présente section

Dépenses

Tableau 3 : Sommaire des dépenses réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains et pour ses services internes au cours des trois exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Réglementation des grains	(6 136 887)	750 274	(2 761 001)
Total partiel	(6 136 887)	750 274	(2 761 001)
Services internes	22 183 002	22 337 460	26 259 426
Total	16 046 115	23 087 734	23 498 425

Prière de consulter la note explicative sous le graphique « [Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027](#) » pour obtenir de plus amples détails sur les tendances financières.

Tableau 4 : Sommaire de la planification budgétaire pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains et pour ses services internes au cours des trois prochains exercices.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Réglementation des grains	11 874 804	11 874 804	6 373 913	6 394 989
Total partiel	11 874 804	11 874 804	6 373 913	6 394 989

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Services internes	295 356	295 356	295 356	295 356
Total	12 170 160	12 170 160	6 669 269	6 690 345

Prière de consulter la note explicative sous le graphique « [Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027](#) » pour obtenir de plus amples détails sur les tendances financières.

Tableau 5 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2024-2025

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2024-2025.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses brutes prévues 2024-2025	Revenus prévus déduits des dépenses 2024-2025	Dépenses nettes prévues 2024-2025
Réglementation des grains	53 640 408	(41 765 604)	11 874 804
Total partiel	53 640 408	(41 765 604)	11 874 804
Services internes	27 048 739	(26 753 383)	295 356
Total	80 689 147	(68 518 987)	12 170 160

Les dépenses brutes prévues comprennent les revenus disponibles générés par les droits, plus les dépenses supplémentaires pour les initiatives du [Cadre d'investissement](#) et l'excédent accumulé des exercices précédents. Les revenus prévus déduits des dépenses sont fondés sur les droits prévus à l'annexe I du Règlement sur les grains du Canada. Ils comprennent des volumes de grain annuels prévus de 48,10 millions de tonnes métriques.

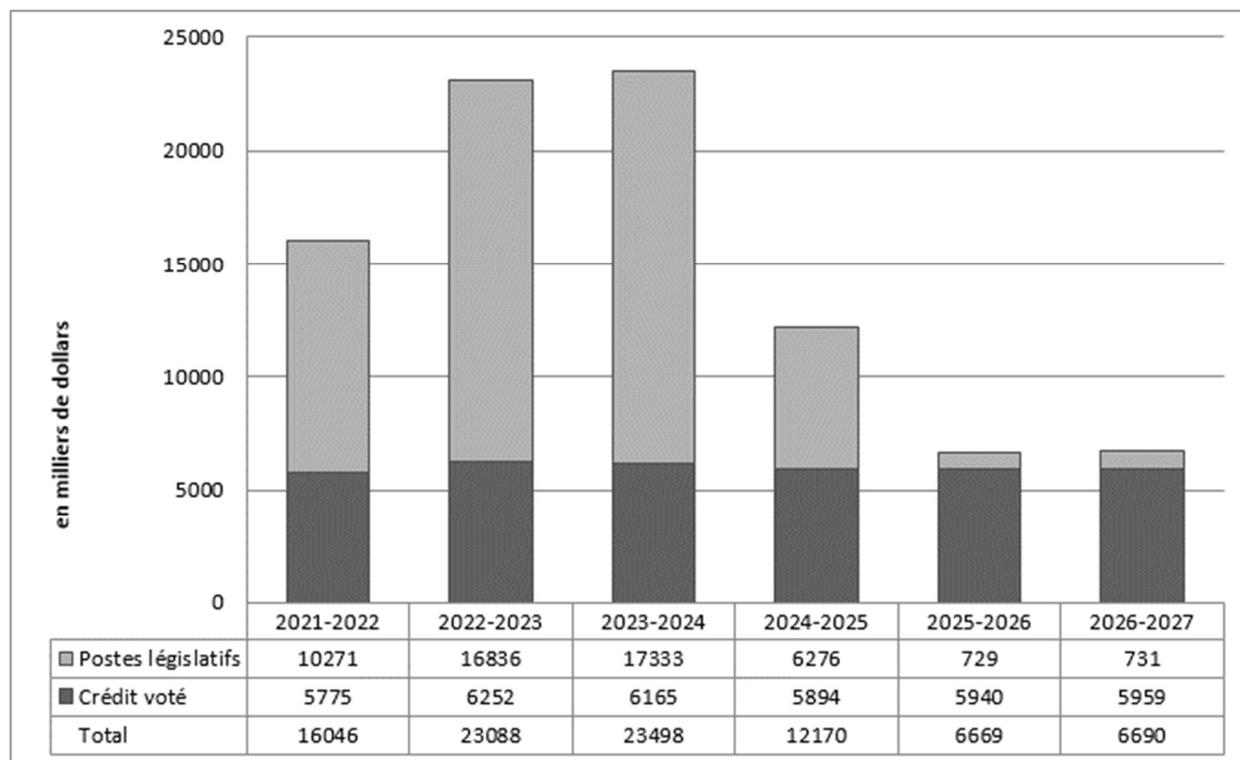
Conformément à la *Loi sur les frais de service*, la Commission canadienne des grains rajuste les droits en fonction de l'inflation le 1er avril de chaque année en fonction du taux de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation du Canada du mois d'avril. Les montants actuels des droits sont affichés sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).

Les dépenses nettes prévues comprennent le financement prévu dans le Budget principal des dépenses pour les crédits votés et l'excédent accumulé de la Commission canadienne des grains.

Financement

Figure 1 : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



Explication de la figure 1

Les revenus de la Commission canadienne des grains dépendent principalement des volumes annuels de grain manutentionné, qui peuvent fluctuer considérablement d'année en année en raison de facteurs externes. Il peut en résulter des écarts importants entre les revenus prévus et les revenus réels, puisque les volumes de grain manutentionné sont estimés en fonction de moyennes antérieures, alors que les coûts opérationnels sont relativement fixes. La Commission canadienne des grains accumule des fonds excédentaires (présentés comme des autorisations inutilisées reportées dans les Comptes publics) au cours des années où les volumes de grain sont supérieurs à la moyenne et puise dans les fonds excédentaires accumulés au cours des années où les volumes de grain sont inférieurs à la moyenne.

De l'exercice 2013-2014 à l'exercice 2020-2021, la Commission canadienne des grains a accumulé un excédent en raison de l'augmentation de la production et des exportations de grain. Au 31 mars 2021, le solde de l'excédent s'élevait à 155,98 millions de dollars. La Commission canadienne des grains a mis à jour son modèle de prévision des volumes de grain et, à compter du 1er août 2021, les droits d'inspection officielle et de pesée officielle ont été réduits de 29 % et harmonisés avec un volume moyen de grain prévu de 48,1 millions de tonnes métriques.

La sécheresse qui a sévi dans l'Ouest canadien a considérablement réduit les rendements de la production de grain en 2021, ce qui a eu une incidence sur les exportations de grain cette année-là et en 2022. La Commission canadienne des grains a donc utilisé son fonds renouvelable pour puiser dans l'excédent accumulé et couvrir le manque à gagner, ce qui a réduit le solde excédentaire à 130,29 millions de dollars en date du 31 mars 2023. Un déficit est prévu pour l'exercice 2023-2024, ce qui réduira encore le solde.

Les revenus tirés des droits d'environ 68,52 millions de dollars et les crédits votés et législatifs de 6,62 millions de dollars financeront les dépenses de l'exercice 2024-2025. Les dépenses continuent d'être plus élevées que le cadre des frais de service, principalement en raison du financement pour des initiatives de modernisation en phase avec le plan stratégique de la Commission canadienne des grains et les résultats de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*.

Les dépenses prévues pour l'exercice 2025-2026 et les exercices suivants reflètent les crédits prévus et les revenus tirés des droits en fonction du barème actuel des droits. La Commission canadienne des grains examine actuellement ses revenus, ses coûts et son modèle de prévision des volumes de grain et prévoit de modifier les droits, au besoin, dans le cadre d'une mise à jour complète des droits. Les dépenses du Cadre d'investissement pour 2025-2026 et au-delà seront réexaminées et confirmées en fonction des résultats de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada*.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Commission canadienne des grains sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de la Commission canadienne des grains de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).

Tableau 6 : État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars).

Renseignements financiers	Résultats visés 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Différence (résultats prévus 2024-2025 moins résultats visés 2023-2024)
Total des dépenses	75 211 905	78 522 695	3 310 790
Total des revenus	51 601 092	68 518 987	16 917 895
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	23 610 813	10 003 708	(13 607 105)

Le coût de fonctionnement net avant le financement gouvernemental de 2024-2025 devrait atteindre 10 millions de dollars, soit une différence nette de (13,61) millions de dollars par rapport aux prévisions de 2023-2024.

Total des dépenses

Les dépenses totales prévues pour 2024-2025 sont de 78,52 millions de dollars, soit 3,31 millions de dollars de plus que les dépenses prévues pour 2023-2024. Cette augmentation est principalement due à la hausse des coûts salariaux résultant des négociations collectives et à la poursuite des investissements dans les initiatives de modernisation financées par le Cadre d'investissement.

Total des revenus

Selon le modèle de prévision annuelle des volumes de grain de la Commission canadienne des grains, les revenus totaux de 2024-2025 devraient s'élever à 68,52 millions de dollars, soit une augmentation de 16,92 millions de dollars par rapport aux revenus prévus pour 2023-2024.

Ressources humaines

Tableau 7 : Ressources humaines réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilité essentielle et services internes	ETP réels 2021-2022	ETP réels 2022-2023	ETP prévus 2023-2024
Réglementation des grains	319	325	328
Total partiel	319	325	328
Services internes	145	148	142
Total	464	473	470

L'augmentation des équivalents temps plein de 2021-2022 à 2023-2024 est due aux ressources supplémentaires nécessaires pour soutenir les initiatives stratégiques telles que la transformation numérique et le projet des laboratoires, et pour renforcer la capacité d'inspection des grains.

Tableau 8 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour la responsabilité essentielle de la Commission canadienne des grains et pour ses services internes prévus pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026	Équivalents temps plein prévus 2026-2027
Réglementation des grains	339	339	339
Total partiel	339	339	339
Services internes	146	146	146
Total	485	485	485

L'augmentation des équivalents temps plein de 2021-2022 à 2026-2027 est due aux ressources supplémentaires nécessaires pour soutenir les initiatives stratégiques telles que le renforcement de la capacité d'inspection des grains.

Renseignements ministériels

Ministre de tutelle :

L'honorable Lawrence MacAulay

Administrateur général :

Doug Chorney, commissaire en chef

Portefeuille ministériel :

Agriculture et Agroalimentaire

Instruments habilitants :

Loi sur les grains du Canada

Année d'incorporation ou de création :

1912

Autres :

Le siège de la Commission canadienne des grains est situé à Winnipeg, au Manitoba. La Commission canadienne des grains gère deux bureaux régionaux et huit centres de services, et elle offre des services dans plus de 30 silos terminaux, partout au Canada. Le financement des programmes et des services de la Commission canadienne des grains provient de fonds renouvelables (droits) et de crédits parlementaires. La Commission canadienne des grains prévoit recouvrer environ 90 % de ses coûts au moyen des droits et le reste grâce aux crédits parlementaires.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Commission canadienne des grains
303, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8

Téléphone :

204-984-0506

ATS :

1-866-317-4289

Télécopieur :

204-983-2751

Courriel :

contact@grainscanada.gc.ca

Sites Web :

www.grainscanada.gc.ca

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#) :

- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de la Commission canadienne des grains sont accessibles sur le [site Web de la Commission canadienne des grains](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Commission canadienne des grains ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet

exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.